CONCOURS PHOTO

L'ARBITRAGE DANS TOUS SES ÉTATS

Art.01 OBJET DU CONCOURS

Le concours photo intitulé "L'arbitrage dans tous ses états" est organisé par l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports), domicilié au 1 avenue Pierre de Coubertin 75 013 Paris.

A l'occasion du quarantième anniversaire de l'AFCAM, ce concours a pour objectif de valoriser les femmes et les hommes qui font l'arbitrage, à travers des clichés représentatifs de leur engagement, leur diversité et la richesse de leurs missions.

Art.02 THÉMATIQUE RETENUE

La thématique retenue pour le concours est "L'arbitrage dans tous ses états". Ainsi, les photos doivent illustrer l'arbitrage sportif sous toutes ses formes : action, émotion, préparation, concentration, coulisses, transmission, diversité, mixité, innovation...

Art.03 CATÉGORIES

- **Les jeunes s'engagent (individuel)**

Catégorie destinée aux jeunes photographes de moins de 18 ans afin de mettre en avant la pratique arbitrale et la participation des jeunes.

- **Les jeunes s'engagent... ensemble ! (groupe)**

Catégorie destinée aux groupes jeunes (-18 ans) : le groupe doit être constitué d'au moins 3 personnes (club, classe...) afin de mettre en avant la force du collectif, la pratique arbitrale et la participation des jeunes.

• L'arbitre vu par l'arbitre
Catégorie destinée aux arbitres et juges majeurs afin de découvrir l'envers du décor.

• Grand public (individuel)
Catégorie destinée au grand public : pour y participer il faut être une personne physique majeure.

• Professionnel
Catégorie destinée aux photographes professionnels. Est considéré comme photographe professionnel toute personne physique majeure tirant l'essentiel de ses revenus de la pratique de la photographie et/ou exerçant cette activité à titre principal ou secondaire sous un statut professionnel reconnu (auto-entrepreneur, entreprise individuelle, société, salarié, etc.), avec ou sans carte de presse et/ou ayant été rémunérée pour des prestations photographiques dans les 12 derniers mois précédant le concours.

Art. 04
CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne, qu'elle soit majeure ou mineure (avec autorisation parentale), domiciliée en France (métropole et outre mer). Les membres du comité exécutif de l'AFCAM sont autorisés à concourir à la condition de ne pas participer au vote.

Chaque participant peut soumettre une photographie. Le cliché soumis doit être un cliché original, libre de droits et réalisé par le participant qui le propose. Le participant garantit que les personnes figurant sur sa photographie ont donné leur accord pour la prise et la diffusion de l'image. Les participants s'engagent à fournir, sur demande de l'AFCAM, l'autorisation écrite de chaque personne reconnaissable sur la photographie, ou de leur représentant légal si mineur.

Les photographies doivent respecter les éléments suivants :

- Format : jpeg ou png uniquement ;
- Résolution minimale : 300 dpi ;
- Taille : 10 mo maximum ;

Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc. Les photographies ne doivent pas être retouchées. L'utilisation de l'intelligence artificielle est interdite.

La photographie et le formulaire de participation (annexe 1) doivent être envoyés **au plus tard le 5 octobre 2025, 20h** (heure de Paris) à l'adresse suivante : concoursphoto2025@arbitre-afcam.org

Art.05
CHOIX DES LAURÉATS

Les photographies envoyées et respectant le présent règlement seront exposées et soumises au vote afin de déterminer un lauréat par catégorie.

Le vote se déroulera en deux temps :

• **Vote en amont de l'exposition**

Les photos seront virtuellement diffusées via les réseaux de l'AFCAM afin de permettre au grand public de voter : 1 like sur la publication officielle de l'AFCAM = 1 vote pris en compte. Les votes seront ouverts du 15 octobre au 15 novembre inclus.

Ce vote comptera pour 50%.

• **Vote le jour de l'exposition**

Les photos seront imprimées et exposées lors du quarantième anniversaire de l'AFCAM. Le comité exécutif de l'AFCAM votera le jour de l'exposition.

Ce vote comptera pour 50%.

Art.06
RÉCOMPENSE

Les photos envoyées dans le cadre du concours seront tirées et exposées lors de l'événement des 40 ans de l'AFCAM le 21 novembre 2025. Elles seront également diffusées sur les supports de communication de l'AFCAM (site web, réseaux sociaux, rapport d'activité…).

Un trophée sera décerné au lauréat de chaque catégorie. Une récompense est prévue pour le lauréat de chaque catégorie :

- Les jeunes s'engagent (individuel) : carte cadeaux d'une valeur de 200 €.
- Les jeunes s'engagent… ensemble ! (groupe) : carte cadeaux d'une valeur de 400 €.
- L'arbitre vu par l'arbitre : carte cadeaux d'une valeur de 200 €.
- Grand public (individuel) : carte cadeaux d'une valeur de 200 €.
- Professionnel : carte cadeaux d'une valeur de 200 €.

Art.07
DROIT D'AUTEUR ET UTILISATION

Les participants cèdent à l'AFCAM, à titre gratuit, non exclusif et pour une durée illimitée, les droits de reproduction, représentation, diffusion, et adaptation des photographies, dans le cadre de ses missions de communication institutionnelle et de valorisation du concours.

Les participants autorisent l'AFCAM, ses structures déconcentrées et ses partenaires institutionnels (ANS, Ministère des Sports, CNOSF et organes déconcentrés) à utiliser les clichés. Les clichés peuvent être utilisés pour toutes communications liées à l'arbitrage et marqués du logo AFCAM. Les crédits photographiques seront systématiquement mentionnés par la mention suivante : «Photo : Prénom Nom». Les participants devront mentionner s'ils ne veulent pas que leur nom apparaisse : dans ce cas, il sera noté la mention : « photo : Anonyme.».

Art.08
DROIT APPLICABLE

En cas de litige, le droit applicable est le droit français.

Art.09
ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'AFCAM se réserve le droit d'exclure toute photo non conforme à l'éthique ou à l'objet du concours.

Art.10
RGPD

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce concours sont traitées par l'AFCAM dans le seul but de gérer la participation au concours et de communiquer avec les participants. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, en adressant une demande à : contact@afcam-arbitres.org